
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 21 FEVRIER 2020

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil vingt, et le 21 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 14 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : Mme. Marie-Laure FORNIES, MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON,
François MICHALIK, Henri-Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

0. COMMUNICATIONS

Le Maire fait part à l'assemblée de l'achèvement des travaux de reconstruction du mur de soutènement du parking de la salle des fêtes, au prix initialement convenu. Une végétalisation sera réalisée prochainement à l'arrière du mur.

La tempête Ciara a généré divers désordres (arbres et branchages arrachés, cinémomètre renversé, coupure électrique, toiture du groupe scolaire partiellement arrachée).

Un rebouchage de nids de poule a été entrepris à Vaudoncourt.

1. APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (A.GE.D.I.)

Pour rappel, le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joints en annexe,

- approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- approuve la modification de l'objet du syndicat,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

2. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles D 2224-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport élaboré par la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois, relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères au titre de l'année 2018,

Prend acte de la présentation de ce rapport annuel qui est tenu à la disposition du public.

3. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu les articles D 2224-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport élaboré par la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois, relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2018,

Prend acte de la présentation de ce rapport annuel qui est tenu à la disposition du public.

4. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur Rémy RESLINGER procède à la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2018, qui a été élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Boulay, en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995. La population peut en prendre connaissance en mairie. Ce rapport concerne uniquement les abonnés de Varize.

5. CHOIX D'UN NOM DE RUE POUR LE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant que les travaux de viabilisation du lotissement le Clos des Mirabelliers sont en cours,

Vu la configuration des lieux et la desserte par voie unique envisagée,

Décide que l'artère unique desservant ledit lotissement prendra la dénomination de Rue des Mirabelliers.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019. Présenté par la 1^o Adjointe, Madame Brigitte COLLIOT, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	299 445,36 + 71 536,73 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	205 488,59
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	165 493,50 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	136 979,61 + 20 619,73 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	244 364,51
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	86 765,17 €

EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser	78 728,33 €
---	--------------------

Le compte de gestion 2019, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2019. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Après prise en compte de restes à réaliser à hauteur de 57 225 € et de restes à percevoir pour 27 784 €, la section d'investissement présente un solde négatif de 116 206,17 €. Le Conseil Municipal décide de prélever à la section excédentaire de fonctionnement un montant de 117 000 €, à affecter à la section d'investissement.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 :

Dépenses de FONCTIONNEMENT		Recettes de FONCTIONNEMENT	
Charges Générales	66 800	Produit des Services	12 550
Charges de Personnel	48 700	Impôts et taxes	166 260
Autres charges de gestion courantes	111 800	Dotations et Participations	82 470
Charges Financières	0	Autres produits de gestion courante	36 100
Charges exceptionnelles	1 100	Produits exceptionnels	210
Dépenses Imprévues	3 000		
Total dépenses	231 400 €	Total Recettes	297 590 €
Virement à la section Investissement	112 662	Excédent reporté	48 494
Ecritures d'ordre	2 022		0
Total dépenses de fonctionnement	346 084 €	Total Recettes de fonctionnement	346 084 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT		Recettes d'INVESTISSEMENT	
Remboursement Emprunt et assimilés	3 128	Compensation TVA et Taxe d'aménagement	36 500
Opérations d'équipement affectées	1 000	Subventions diverses	27 784
Opérations non affectées	205 640	Emprunt et assimilé	3 128
Dépenses Imprévues	2 562	Affectation N – 1	117 000
Déficit investissement N-1	86 766	Excédent d'investissement N-1	0
Taxe d'aménagement	0	Virement de la section Fonctionnement	112 662
Ecritures d'ordre	319	Ecritures d'ordre	2 341
Total dépenses d'investissement	299 415 €	Total recettes d'investissement	299 415 €

Le programme d'investissement 2020 comporte, pour l'essentiel :

- la reconstruction du mur de soutènement du parking de la salle des fêtes ;
- l'acquisition d'un défibrillateur.

8. TAUX DES TAXES LOCALES

L'équilibre budgétaire peut être atteint sans pression fiscale complémentaire et sans réaliser d'emprunt. Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition locale pour l'année 2020.

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 € au Souvenir Français
- 40 € au Bleuet de France
- 100 € à l'Association des Anciens Combattants – section de Boulay
- 40 € à ALYS, anciennement Association Familiale d'Aide à Domicile de la Moselle, qui poursuit son action en faveur de plusieurs familles domiciliées dans la commune.

L'adhésion au C.A.U.E. est reconduite pour 2020, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements. Il n'y a désormais plus lieu à cotisation spécifique, cette dernière étant comprise dans l'adhésion à Moselle Agence Technique.

La séance est levée à 21 h 20.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 21 février 2020.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Approbation des statuts du Syndicat mixte ouvert Agence de Gestion et Développement Informatique (A.GE.D.I.)
2. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères
3. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
4. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Choix d'un nom de rue pour le lotissement
6. Compte administratif 2019
7. Vote du budget primitif 2020
8. Taux des taxes locales
9. Attribution de subventions aux associations

Emargement des participants :

Alexandre ARUS	Michel ATTINETTI (absent)
Grégoire CHAUDRON (absent)	Brigitte COLLIOT
Marie-Laure FORNIES (absente)	Pascal HAMMAN
Anne-Marie HARTARD	Christophe LOMANTO
François MICHALIK (absent)	Rémy RESLINGER
Franck ROGOVITZ	Richard ROULAND
Henri-Louis VINCLER (absent)	Jonathan ZYDKO (absent)